



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 19 février 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

CE-2014-153

REJET DE LA SOUMISSION 2013 SP 147 - SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE - RÉFECTION PARTIELLE DE CHAUSSÉES 2013 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 avril 2013, un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance pour les travaux de réfection partielle de chaussées 2013;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que cinq soumissions se sont qualifiées en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ont vu leurs offres faire l'objet du calcul du meilleur rapport « qualité/prix »;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a dû reprioriser les chantiers 2013 et que les travaux visés n'ont pas été effectués et sont donc reportés en 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'autoriser tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SP 147.

Adoptée

CE-2014-154

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA TENUE DE LA COUPE DODGE FÉMININE 2014 POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 13 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Hockey Outaouais dépose une demande pour l'obtention de la Coupe Dodge prévue en avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Coupe Dodge est directement reliée à l'implication de la Ville de Gatineau et rencontre les objectifs de la Politique des loisirs, du sports et du plein air;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte à la Ville de Gatineau par les organisateurs permettra à la Ville de rayonner au niveau provincial;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de ce championnat seront réinvestis dans le développement du hockey en Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Hockey Outaouais à utiliser gratuitement les arénas retenus pour la tenue de la Coupe Dodge féminin 2014 pour la période du 10 au 13 avril 2014.

La valeur de cette gratuité est évaluée à environ 29 571 \$ et ne dépassera pas cette somme.

Adoptée

CE-2014-155*

SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE DE SPECTACLE ENTRE LE PAYS DE LA SAGOUINE INC. ET LA VILLE DE GATINEAU - SAISON ARTISTIQUE 2014-2015 DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - 56 700 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1282 en date du 2 décembre 2003, adoptait la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Politique culturelle désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

CONSIDÉRANT QUE le producteur Le Pays de la Sagouine inc. vend un spectacle clé en main pour 24 représentations de la pièce « La Sagouine » pour la saison artistique du Théâtre de l'Île 2014-2015, et que le spectacle sera présenté du 17 septembre au 18 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est un excellent outil de promotion pour la Ville de Gatineau sachant que la comédienne Viola Léger, chaque fois qu'elle a eu l'occasion, s'est faite une extraordinaire ambassadrice de la Ville de Gatineau en plus de présenter ses représentations à guichets fermés à de multiples reprises au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du contrat représente un coût juste pour la qualité du spectacle offert et que ce spectacle s'inscrit dans une dernière tournée au Québec de Viola Léger dans le rôle de la Sagouine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec Le pays de la Sagouine inc.;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de vente du spectacle « La Sagouine » entre Le Pays de la Sagouine inc. et la Ville de Gatineau pour les représentations prévues du 17 septembre au 18 octobre 2014;
- d'autoriser le trésorier à verser au Pays de la Sagouine inc., les sommes dues pour les représentations de la pièce « La Sagouine » au Théâtre de l'Île sur présentations des pièces de comptes à payer qui seront soumises par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72132-433-28449	54 000 \$	Théâtre de l'Île - Cachets d'artistes
04-13493	2 700 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-156 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 D'UN MONTANT TOTAL DE 476 363,47 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 JANVIER 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant total de 476 363,47 \$ pour la période du 16 au 22 janvier 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-157 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 D'UN MONTANT TOTAL DE 416 768,93 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 JANVIER 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant total de 416 768,93 \$ pour la période du 23 au 29 janvier 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-158 **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS-UNIES - DÉJEUNER-BÉNÉFICE - 8 MARS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies, 473, rue de Cannes, unité 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6, à titre de subvention pour l'organisation du déjeuner-bénéfice qui aura lieu le 8 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-159 **SUBVENTION DE 150 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE POINTE-GATINEAU, CONSEIL 5228 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Pointe-Gatineau, conseil 5228, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-160 **SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE TENNIS OUTAOUAIS - FESTIVAL DE MINI-TENNIS - 8, 10, 17 ET 23 AVRIL 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'Association régionale de tennis Outaouais, 22, rue Onésime, Gatineau, Québec, J8T 2H6, à titre de subvention pour un festival de mini-tennis qui se tiendra les 8, 10, 17 et 23 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	200 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-161 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB CANIN AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1000 \$ à l'ordre du Club canin Aylmer, à l'attention de monsieur André Lemay, président, 448, rue John-Egan, Gatineau, Québec, J9H 3V7, à titre de subvention pour l'organisation des activités au cours de l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-162 **SUBVENTION DE 1 650 \$ - IMPÉRATIF-FRANÇAIS - FRANCOFÊTE 2014 - 10 AU 23 MARS 2014 - MEMBRES DE CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 650 \$ à l'ordre d'Impératif-français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour l'organisation de la Francofête qui aura lieu du 10 au 23 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79933-972	500 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	1 000 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-163

SUBVENTION DE 1 750 \$ - IMPÉRATIF-FRANÇAIS - CONCOURS DE POÉSIE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 750 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour la confection et la publication d'un recueil de poésie dans le cadre du concours de poésie, édition 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des- Trembles-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-164

SOUMISSION 2013 SP 242 - DÉNEIGEMENT DU CENTRE SPORTIF, DU CÉGEP ET DU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1597 en date du 3 octobre 2013, octroyait un contrat à la firme 7548397 Canada inc. pour les services de déneigement du centre sportif, du Cégep et du centre de services de Gatineau pour un montant de 53 190,44 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du contrat, plusieurs plaintes ont été formulées par la clientèle des trois endroits désignés;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat malgré les nombreux avis de défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité

- entérine le retrait à la firme 7458397 Canada inc. de la portion du déneigement du stationnement et des voies d'accès du Cégep de l'Outaouais en date du 3 février 2014 et représentant un montant de 8 403,25 \$, incluant les taxes;
- retire à la firme 7458397 Canada inc. la portion du déneigement du stationnement et des voies d'accès du centre de services de Gatineau et le stationnement adjacent en date du 19 février 2014 et représentant un montant de 5 082,61 \$, incluant les taxes;
- adjuge un contrat à la firme MDK Excavation pour la portion de déneigement du stationnement et des voies d'accès du centre de services de Gatineau et du stationnement adjacent pour un montant total de 24 801,83 \$, incluant les taxes, et ce, pour le reste de la saison hivernale 2013-2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19930-531-28450	22 371,95 \$	Édifice Pierre-Papin - Entretien des terrains
04-13493	1 078,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 351,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

CE-2014-165

SOUMISSION 2013 SP 306 - FOURNITURE DE VÉHICULES UTILITAIRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep LaSalle, 7315, rue Newman, LaSalle, Québec, H8N 2K3, pour la fourniture de 13 véhicules pour un montant total de 306 677,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 décembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30734-009	23 590,57 \$	Achat de véhicules et équipements
06-30734-010	23 590,57 \$	Achat de véhicules et équipements
18-13011-001	23 590,57 \$	Achat de véhicules et équipements
18-13011-002	23 590,57 \$	Achat de véhicules et équipements
18-13011-004	23 590,57 \$	Achat de véhicules et équipements
Futur FDI	188 724,56 \$	Achat de véhicules et équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

CE-2014-166

SOUSSION 2013 SP 152 - FOURNITURE D'UN LOGICIEL - SOLUTION DE RÉSERVATION DES POSTES INTERNET ET AUTRES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme MondoIn, 7695, avenue Papineau, Montréal, Québec, H2E 2H1, pour la fourniture d'un logiciel – Solution de réservation des postes Internet et autres incluant un contrat d'entretien annuel et le service d'hébergement pour une période de trois ans, sur la base des prix unitaires et forfaitaires révisés à la formule de soumission au montant approximatif de 46 732,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée en date du 20 décembre 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir un montant approximatif de 6 705,34 \$, incluant les taxes, aux budgets 2015 et 2016 pour les coûts d'entretien annuel et les frais d'hébergement du logiciel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12043-001-28451	25 875,82 \$	Équipements informatique PDI 2011 - SI-03-04 - Équipements
02-72210-555-28452	4 181,61 \$	Gestion des bibliothèques - Entretien de logiciels
04-13493	1 449,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 815,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

CE-2014-167

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMITÉ SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - 1096, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comité solidarité Gatineau-Ouest a obtenu, le 4 octobre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 1096, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comité solidarité Gatineau-Ouest a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1096, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Comité solidarité Gatineau-Ouest pour l'immeuble situé au 1096, rue Saint-Louis.

Adoptée

CE-2014-168

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE D'AMOUR ET DE PARTAGE NOTRE-DAME DE L'OUTAOUAIS - 297, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais a obtenu, le 30 septembre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre d'amour et de partage Notre-Dame de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 297, rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2014-169

AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À REPRÉSENTER LA VILLE À TITRE DE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LES ARTS, LA CULTURE, LES LETTRES ET LE PATRIMOINE AU GALA RIDEAU 2014 QUI AURA LIEU AU CAPITOLE DE QUÉBEC LE 20 FÉVRIER 2014 - 1 150 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-987 en date du 19 novembre 2013, a nommé madame la conseillère Mireille Apollon, présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à titre de présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à représenter la Ville au Gala Rideau 2014 qui aura lieu au Capitole de Québec le 20 février 2014 suite à la mise en nomination du prix diffuseur de l'année pour la salle Jean Desprez et le cabaret la Basoche au Capitole de Québec.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais découlant de la présente autorisation jusqu'à un montant maximum de 1 150 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-314-32333	1 150 \$	Conseil municipal - Frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

CE-2014-170

EXERCER L'OPTION DE RENOUELEMENT - 2012 SI 194 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION, IMAGES ET SON - EXERCICE DE L'ANNÉE OPTIONNELLE - RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1141 en date du 4 juillet 2012, a retenu les services de la firme PXL Média (7333706 Canada inc.) pour les services de conception, de réalisation et de production de produits en images et en son pour son programme de reconnaissance des employés pour la période du 4 juillet 2012 au 3 juillet 2014 avec possibilité d'une année optionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue audit contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines désire se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, soit du 4 juillet 2014 au 3 juillet 2015, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée pour un montant approximatif de 22 880,03 \$, incluant les taxes, et sujet à l'indexation selon l'IPC portant ainsi le coût total approximatif du contrat à 68 640,09 \$, incluant l'année optionnelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19520-419 – Activités de reconnaissance – Autres services.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

CE-2014-171

SOUMISSION 2014 SP 037 - IMPRESSION - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2014 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Performance Printing Ltd, 65, rue Lorne, Smiths Falls, Ontario, K7A 3K8, pour l'impression des programmes Culture et Loisirs - Printemps-Été 2014 et Automne 2014, pour un montant approximatif de 117 135 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 février 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-28453	103 920,09 \$	Programmes Culture et loisirs - Impression et diffusion
04-13493	5 093,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 120,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2014.

Adoptée

CE-2014-172

SUBVENTION DE 200 \$ - RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour l'organisation du Championnat régional scolaire de Cheerleading le 22 février 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2014.

Adoptée

CE-2014-173

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVANN BLAYO AU POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT, AIR ET ÉNERGIE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a obtenu l'aval des autorités compétentes concernant l'engagement temporaire d'une ressource dédiée à la réalisation et la mise en œuvre de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre en vertu de la résolution numéro CM-2010-219 en date du 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE le mandat n'est pas terminé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Yvann Blayo à titre de coordonnateur en environnement, Air et énergie (poste numéro TMP-PRO-006 au plan d'effectifs des professionnels) à la classe 2, échelon 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du coordonnateur, Politique environnementale au Service de l'environnement, et ce, pour une période ne pouvant dépasser le 31 décembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47330-135 – Autres activités environnementales - Temporaires - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

Adoptée

CE-2014-174

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109575

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de dix jours sans traitement à l'employé 109575 pour les fautes reprochées.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2014-175

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GUY ROBERGE AU POSTE DE CONSEILLER, ÉVALUATION IMMOBILIÈRE - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation doit confectionner un nouveau rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-599 en date du 2 juillet 2013, entérinait l'attribution d'une somme de 640 000 \$, répartie sur trois ans pour la confection du rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler temporairement un poste de conseiller, Évaluation immobilière à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro TMP-PRO-029 au plan d'effectifs des professionnels), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Guy Roberge au poste de conseiller, Évaluation immobilière à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro TMP-PRO-029 au plan d'effectifs des professionnels), sous la gouverne du chef de la Division commerciale, industrielle et institutionnelle, selon les modalités du contrat de travail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15120-135 – Confection du rôle d'évaluation - Temporaires - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

CE-2014-176

MANDATER LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ PAR CERTAINES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS À L'ENCONTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2012 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE par voie de requête datée du 19 décembre 2012, les entreprises de télécommunications Vidéotron S.E.N.C., Cogeco Câble inc., Rogers Communications S.E.N.C., Société Telus Communications et Bell Canada ont institué à l'encontre de la Ville de Gatineau une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire et en nullité;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à attaquer la constitutionnalité du Règlement numéro 718-2012 régissant toutes les interventions sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunications, à savoir un règlement dûment adopté par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la particularité de ce recours qui soulève notamment des questions très pointues de droit constitutionnel et considérant la nécessaire expertise simultanée dans plusieurs domaines de droit connexes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le mandat de représenter la Ville de Gatineau accordé à la firme LeChasseur, avocats accordé par ce comité en vertu de sa résolution numéro CE-2013-393 en date du 13 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une portion des frais associés à la défense du dossier est supportée par l'entremise du fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec qui, en raison de l'importance du dossier, en est venue à offrir une contribution à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services juridiques de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à cet égard à M^e Michel Cantin de la firme Bélanger Sauvé, avocats;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 prévoit qu'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, peut être attribué sans appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate M^e Michel Cantin de la firme Bélanger Sauvé, avocats afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du litige mû avec cinq entreprises de télécommunications en ce qui concerne le règlement numéro 718-2012 de la Ville de Gatineau;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif